

Jean Pierre Joly

14/05/24 17:23

Projet de desserte de Luçon par la RD137 depuis l'autoroute A83

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Joly Romain, exploitant agricole à Ste Gemme la plaine.

Je tenais à vous faire part de mes remarques et interrogations concernant ce projet de desserte en temps qu'agriculteur de la commune, impacté par le tracé.

L'impact foncier d'un tel projet est forcément très fort sur les enjeux agricoles. Un remembrement récent a eu lieu sur la commune, en 2006-07, où il a été longtemps question de prévoir des aménagements en vue d'une éventuelle déviation. Les réponses ont été négatives, le remembrement a eu lieu, et voilà qu'il faut maintenant recommencer... Il est inconcevable de détruire le travail réalisé, d'accentuer les pertes, les surfaces non cultivables et le temps perdu à cause de leurs nouvelles formes parcellaires. Un réaménagement foncier est indispensable.

Les surfaces impactées sont irrigables mais les réserves foncières départementales disponibles ne le sont pas. Il est impératif de prévoir les aménagements nécessaires pour les rendre irrigables car il est hors de question de perdre des surfaces agricoles avec cette valeur ajoutée ou de perdre le moindre mètre cube de volume d'irrigation. Depuis 2015, une réserve collective de substitution est en fonctionnement sur la commune avec son réseau de distribution. Il est impératif de modifier celui-ci pour avoir un réseau d'irrigation cohérent. Le réaménagement foncier est obligatoire pour une saine gestion de l'irrigation.

Le tracé de ce futur contournement ainsi que ces aménagements se situent à de nombreux endroits sur des zones de débordements de nappes phréatiques. Je m'interroge sur les perturbations que cela va engendrer que ce soit en période hivernale lors des débordements de nappe avec des risques d'effet "barrage" et créer ainsi des zones inondables, ainsi qu'en période estivale sur les écoulements et infiltrations dans la nappe. Il faut rappeler que le niveau de la nappe phréatique est suivi quotidiennement par le piézomètre de St Aubin pour la gestion collective de l'irrigation sur le secteur défini Vendée Ouest (Ste Gemme la plaine, St Aubin la plaine, Nalliers, Mouzeuil St Martin, St Etienne de Brillouet). Des hauteurs de gestion de nappe ont été définies pour le remplissage hivernale des réserves ainsi que pour la gestion estivale des volumes d'irrigation. Des perturbations sur ces niveaux auraient des conséquences économiques dramatiques sur les exploitations de ces communes.

Les déviations agricoles n'ont pas été réfléchies, empruntant des chemins privés d'association foncière ou des voiries en mauvais état, car il est inconcevable et inimaginable que le trafic agricole se retrouve sur cette voie rapide. Il faut arrêter le gaspillage de surface pour créer un terre plein centrale de 5 mètres, ou encore une création de voie douce de 3 mètres que ne pourra pas emprunter le monde agricole, alors qu'une voie parallèle agricole n'est même pas envisagée.

Gaspillage de surface aussi sur la partie sud de la déviation entre la RD 949 (silo Cavac) et la RD 137 (entreprise Simson) où l'on créé une voie parallèle pour les convois exceptionnels en direction de Fontenay le Comte... alors que ceux-ci ne peuvent pas passer par Nalliers et Mouzeuil !

Je suis stupéfait sur le choix du tracé qui doit composé avec les limites d'une ZPS totalement artificielles, car composées d'un mélange d'éléments existants avec ceux des anciens tracés d'avant remembrement.

On préfère éviter un mètre carré de cette zone plutôt que de se rapprocher des riverains proches ou des sièges d'exploitations. Je m'étonne encore des chiffres avancés comme les 235 000 m3 de besoin en matériaux que l'on va transporter par camions (d'où viennent-ils ? quelle surface agricole va-t-elle être nécessaire ? sera-t-elle de nouveau cultivable ?...), ou encore du très faible pourcentage de budget sur les 56 millions d'euros consacré au foncier agricole (950 000 € HT d'acquisition foncière, 200 000 pour la partie agricole, quelle montant sur la restructuration ?). L'agriculture et son terroir en sont-ils réduits à si peu de valeur ?

Ensuite en temps qu'habitant de la commune, je suis stupéfait des choix d'échangeurs qui ont été fait. Le nord de la commune n'a même pas d'entrée sur la voie rapide, un échangeur incomplet est placé sur la RD14 avec son accès par la rue de la Route de St Aubin, rue qui n'a pas à recevoir le trafic pour accéder à cette échangeur, notamment le trafic en provenance de Luçon via la RD 14. Comment ne pas comprendre les commerçants et habitants qui voient leur commune complètement isolée par des choix non réfléchis.

Enfin, cette voie rapide doit desservir Luçon, mais arrivé sur la RD 949 que se passe-t-il en direction de Luçon ? Rien...

De tels projets doivent être conduits et réfléchis avec tous les acteurs du territoire qu'ils occupent, de part leurs connaissances du terrain et les solutions qui peuvent y être suggérer. La surface impactée doit être réduite au minimum et un réaménagement foncier est indispensable. Sans concertation, les incompréhensions et oppositions ne peuvent que croître.

Cordialement, Joly Romain.